

Assurance-risque Swisscanto Safe

Septembre 2011 | Edition pour la Suisse

■ Afin de vous mettre à l'abri des aléas de la vie

Un accident ou une maladie peut entraîner une incapacité de gain ou un décès subit. La prévoyance obligatoire ne couvre, dans la plupart des cas, qu'une partie de votre revenu actuel. En souscrivant une assurance-risque Swisscanto Safe, vous comblez la différence. Vous vous mettez à l'abri ainsi que votre famille et éventuellement votre associé, lequel pourra poursuivre les activités de votre entreprise.

■ Une rente en cas d'incapacité de gain

La rente est fixée en fonction de vos besoins. Le délai d'attente est de 6, 12 ou 24 mois. La rente est versée jusqu'à l'âge légal de la retraite.

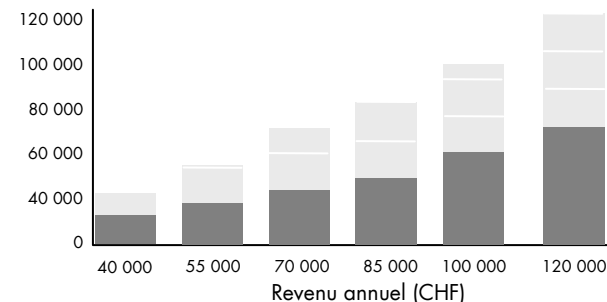
■ Capital en cas de décès

Le capital décès est fixé en fonction de vos besoins. En cas de décès de l'assuré, le capital assuré est immédiatement versé.

■ Couvrez une perte lourde de conséquences. Exemple: incapacité de gain par suite de maladie

Exemple: homme de 40 ans, marié, un enfant

Situation de prévoyance (CHF)



■ Perte de revenu
■ Rentes AVS et LPP (exemple)

■ Compensez vos pertes de revenu avec Swisscanto Safe!

■ Vue d'ensemble assurance-risque Swisscanto Safe

Type	Assurance-risque conforme aux besoins individuels
Financement	Prime annuelle
Début de l'assurance	Le 1er de chaque mois
Age d'entrée	De 18 à 60 ans
Durée de l'assurance	Minimum 5 ans ; au maximum jusqu'à l'âge de 65 ans
Prestation en cas de décès	Montant du capital-décès conforme aux besoins individuels – avec capital constant – avec capital annuel linéairement dégressif
Rente en cas d'incapacité de gain	Montant de la rente conforme aux besoins individuels. Délai d'attente 6, 12 ou 24 mois
Libération du paiement des primes en cas d'incapacité de gain	Co-assuré si conclusion d'une rente en cas d'incapacité de gain. Assurable en option pour le risque de décès
Privilège successoral	Libre choix des bénéficiaires
Compagnie d'assurances	Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA